



François 1^{er} à Villeneuve Loubet

Association loi 1901 - Siège social : 9 avenue de la Liberté
06270 Villeneuve Loubet - Tél. 04 92 02 66 10

FIGURATION BENEVOLE SOIREEES RENAISSANCE –1 et 2 AOUT 2019

Noms et prénoms des participants

➤ un seul bulletin par famille, indiquer l'âge pour les enfants, une ligne par personne :

-
-
-
-

Adresse mail (écrire très lisiblement) :

Téléphone (le plus pratique pour vous joindre) :

Participation aux cortèges des 1 et 2 août 2019 spectacles des 1 et 2 août 2019

Par principe, tous les figurants sont dans les cortèges. Ceux qui le souhaitent et sont disponibles pour participer aux répétitions peuvent aussi jouer dans le spectacle.

(Merci de cocher la ou les cases correspondant à votre choix)

L'envoi ou la signature du bulletin d'inscription vaut acceptation des points ci-dessous :

- La figuration est entièrement bénévole, elle ne donne aucun autre droit que celui de participer aux cortèges et spectacles organisés par l'association. Les frais de repas ne sont pas pris en charge par l'association.
- La mise à disposition des costumes est gratuite pour les adhérents à jour de cotisation.
- Les figurants s'engagent à se conformer aux indications qui leur seront données par les organisateurs (rôle, costume, place dans le cortège, heures et lieux de rendez-vous, etc.) et à être disponibles :
 - Pour les cortèges, les soirs des 1 août (répétition générale), 1 et 2 août à compter de 19h et jusqu'à 22h au minimum,
 - Pour le spectacle, aux répétitions dont la date seront communiquées en février 2019 ainsi que les soirs des 30 et 31 juillet, 1 et 2 août à compter de 19h et jusqu'à 22h30 au minimum,
- Les figurants bénévoles déclarent céder à l'association, sans limitation de durée, le droit d'utiliser à titre gracieux sur tous supports d'information (journaux, web, brochures, affiches...) toutes les images réalisées dans le cadre des soirées et activités de l'association. Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques est garanti. Le ou les soussignés s'engagent expressément à renoncer à toute action à l'encontre de l'association qui trouverait son origine dans l'exploitation des images dans le cadre précité.
- Les figurants s'engagent à respecter la charte du bénévole figurant au dos du présent document.

Date

Signature



CHARTE DU BENEVOLE 2019

Cette charte, rédigée à partir du modèle proposé par la Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques, à laquelle nous adhérons, est destinée à tous ceux qui souhaitent, même occasionnellement, participer à nos activités.,

Participer à une fête ou à un spectacle historique vivant est une aventure exaltante qui demande un investissement personnel important. Le participant, élément de base vital de la manifestation, se doit de contribuer à sa réussite pour satisfaire le spectateur et lui offrir une prestation de qualité. Cela implique, comme dans toute collectivité, des règles à respecter qui sont données pour servir une organisation qui prend en compte le respect de l'histoire, celui des acteurs et du public, pour assurer la sécurité de chacun.

Cette charte précise les règles élémentaires et les engagements de chacun lors des manifestations historiques organisées par la structure désignée sur l'inscription. Chacun est donc tenu de la respecter, mais aussi de la faire respecter.

L'ENGAGEMENT PERSONNEL DU PARTICIPANT

L'inscription à une manifestation historique, quel que soit le poste occupé implique :

- une volonté de s'investir et de donner le meilleur de soi-même,
- le respect des règles de la collectivité,
- un engagement à participer aux répétitions de façon régulière,
- un engagement à signaler ses éventuelles absences,
- une disponibilité lors de la manifestation elle-même,
- le respect des autres participants,
- le respect des règles de sécurité.

MISE EN SCENE

Les différents rôles sont distribués selon les compétences et les disponibilités de chacun. Quel que soit le rôle attribué, il a toute son importance dans l'ensemble de la manifestation. Les consignes indiquées par l'organisation doivent être respectées pour servir la qualité de la manifestation.

Les indications du metteur en scène doivent être écoutes et suivies. Elles s'inscrivent dans une vision globale du spectacle que n'a pas forcément chaque participant.

SITE, COSTUMES & ACCESSOIRES

Le participant s'engage à respecter le site, le matériel, les costumes et les accessoires.

Les costumes, confectionnés par des bénévoles qui y consacrent beaucoup de temps et de talent, doivent bénéficier du plus grand soin. Chacun doit se sentir responsable de son costume. En cas de disparition d'un élément du costume, il convient d'en avertir, dès que possible, la responsable des costumes. Le participant costumé s'engage à :

- gérer avec le plus grand soin le ou les costumes confiés,
- ne rien modifier aux costumes sans l'avis des couturières,
- prévenir des incidents éventuels,
- ne pas entreprendre de lavage, même partiel, sans l'avis des couturières,
- ne pas fumer en costume,
- prendre soin des bijoux et accessoires qui y sont rattachés,

- se conformer aux dates indiquées pour l'enlèvement et la remise des costumes.

ATTITUDE GÉNÉRALE

Dans le cadre d'une manifestation historique, les participants costumés doivent respecter les consignes suivantes :

- pas de lunettes de soleil
- si possible pas de lunettes de vue
- pas de téléphone portable (ou silencieux et non visible)
- pas de montre
- pas de vernis à ongles de couleur
- pas de talons hauts : des ballerines ou des mocassins noirs
- bas ou collants unis
- pas de bijoux personnels

Dans les cortèges, les figurants doivent se rappeler qu'ils jouent un rôle, c'est comme s'ils étaient sur scène. En conséquence, pas de grands gestes (pas de coucou !), pas d'éclats de rire, léger sourire éventuel ou salut de la tête ni de conversations animées. Veiller à garder la tête haute et le buste bien droit et à maintenir un espace de 1,50 m maximum entre les personnages.

Pour le cas spectacle, en coulisse, les conversations doivent être contrôlées (niveau de bruit) pendant toute la durée du spectacle.

Quelles que soient les conditions météorologiques, le participant doit se présenter, au lieu habituel, à l'heure fixée. La décision d'annulation ou de report, est du ressort de l'équipe d'organisation et non de l'initiative du participant. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les disparitions éventuelles d'objets et de valeurs personnelles (bijoux, montres, argent, téléphones...).

L'usage et, bien entendu, la diffusion de drogues est formellement interdit. Dans le même ordre d'idée, l'abus d'alcool, avant, pendant et après la manifestation est fortement déconseillé. Le participant se doit d'adopter une attitude digne, sans reproche.

CAS DES PARTICIPANTS MINEURS

Les mineurs ne peuvent participer qu'avec l'autorisation de leurs parents et doivent être accompagnés par une personne majeure qui en prend la responsabilité.

REGLES DE SECURITE

Elles sont propres à chaque site, à chaque manifestation et seront portées au cas par cas à la connaissance des participants. Toute personne qui a connaissance d'un danger éventuel est tenue d'alerter les responsables de l'association.

ENGAGEMENT GENERAL

Le fait d'avoir signé la fiche « figuration » implique la prise de connaissance de cette charte et le respect des règles qu'elle contient. La non-application de ces règles peut entraîner la radiation.

Celui ou celle qui le désire peut prendre des responsabilités dans la structure organisatrice de la manifestation. Les responsables de l'association sont à la disposition des participants pour voir comment ils pourraient s'intégrer dans l'organisation.